

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS

20260928-005

KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

OBJET / GAIA : Bail consenti à M. Claude Pierre GASSUAN pour l'installation d'une cabane d'affût sur la parcelle communale AH n° 2.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra :	29
Nombre de présents / hor zirenak :	26
Nombre de votants / bozkatu dutenak :	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, M. Eric Duphil, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquenelle, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Christian Devèze, conseillers municipaux.

Procurations : M. Matthieu Haramboure à Mme Emmanuelle Meynier, Mme Myriam Larroulet à M. Peio Etxeleku, M. Christian Deveze à M. Pierre Rouquenelle.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (art. L.2121-17 du CGCT), le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT

M. le Maire expose au Conseil municipal que M. Claude Pierre GASSUAN souhaite installer une cabane d'affût de moins de 5 m² sur la parcelle communale cadastrée section AH n° 2, pour une période de trois mois, soit du 5 septembre au 5 décembre de chaque année.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure un bail.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

SE PRONONCE favorablement sur la mise à disposition au profit de M. Claude Pierre GASSUAN, du 5 septembre au 5 décembre de chaque année, d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AH n° 2, en vue de permettre

l'installation d'une cabane d'affût de moins de 5 m², moyennant une redevance de 50 euros par an pour les trois mois d'occupation ;

PRÉCISE

que le bail est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le bail ci-annexé et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.



Esteban GARRASTAZU

Saioiko idazkaria / Secrétaire de séance



Peio ETXELEKU

Karapoko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains